

Programme Partager son expérience

Avez-vous des amis ou des membres de votre famille qui auraient tout intérêt à devenir un client HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, du service de gestion privée de placement de la HSBC, de HSBC Petites entreprises ou titulaire d'un compte-chèques pour étudiants à la Banque HSBC Canada (la «HSBC»)? Présentez-les-nous! En guise de remerciement, vous et chaque nouveau client HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, du service de gestion privée de placement de la HSBC, de HSBC Petites entreprises ou nouveau titulaire d'un compte-chèques pour étudiants de la HSBC admissible pourriez recevoir un cadeau.

Pour commencer

- Étape 1 :** Demandez à vos amis et aux membres de votre famille la permission de les recommander ou de recommander leur petite entreprise à la HSBC.
- Étape 2 :** Retournez cette carte remplie et signée à votre succursale de la HSBC. Nous communiquerons par téléphone avec les personnes recommandées et nous leur fournirons des renseignements additionnels sur HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, le compte-chèques pour étudiants de la HSBC, le service de gestion privée de placement de la HSBC ou HSBC Petites entreprises.
- Étape 3 :** Vous aurez droit à un cadeau par personne recommandée qui répond aux critères d'admissibilité de HSBC Jade, de HSBC Premier, de HSBC Advance, du compte-chèques pour étudiants de la HSBC, du service de gestion privée de placement de la HSBC ou de HSBC Petites entreprises.

Des conditions s'appliquent.

Pour en savoir davantage à propos du cadeau et des conditions de l'offre, reportez-vous aux conditions du programme Partager son expérience figurant au verso de cette carte. Vous pouvez également prendre connaissance des conditions du programme à l'adresse [hsbc.ca/partager](https://www.hsbc.ca/partager) ou dans une succursale de la HSBC.

Le nombre de recommandations fructueuses faites par un client (seul ou avec d'autres clients de la HSBC, y compris les titulaires de comptes conjoints) qui sont admissibles pour recevoir un cadeau en vertu du programme est limité à vingt (20) par année civile.



À propos de vous

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de compte : _____

*Nom de l'entreprise (Si la recommandation est faite au nom de votre petite entreprise) :

*Si vous recommandez quelqu'un au nom de votre petite entreprise, veuillez prendre note que la limite de 20 recommandations par année civile s'applique au nombre total de recommandations que vous faites en votre nom et au nom de votre petite entreprise.

À propos de vos amis et des membres de votre famille

Fournissez les renseignements sur les personnes qui pourraient tirer parti de HSBC Jade, de HSBC Premier, de HSBC Advance, du compte-chèques pour étudiants de la HSBC, du service de gestion privée de placement de la HSBC ou de HSBC Petites entreprises.

1. Prénom : _____ Nom de famille : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Intéressé(e) par des produits pour particuliers ou entreprises

ou par le service de gestion privée de placement de la HSBC

2. Prénom : _____ Nom de famille : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Intéressé(e) par des produits pour particuliers ou entreprises

ou par le service de gestion privée de placement de la HSBC

3. Prénom : _____ Nom de famille : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Intéressé(e) par des produits pour particuliers ou entreprises

ou par le service de gestion privée de placement de la HSBC

La Banque HSBC Canada protège la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont fournis. Les renseignements qui figurent dans ce formulaire seront utilisés uniquement pour communiquer avec la personne recommandée et vérifier si elle souhaite se prévaloir des services bancaires de la HSBC. En envoyant et en signant ce formulaire, vous reconnaissez et convenez que i) vous avez l'autorisation de fournir tous les renseignements qui y figurent, y compris les renseignements concernant les personnes recommandées et ii) vous avez averti ces personnes que la HSBC pourrait communiquer avec elles par téléphone au numéro fourni. Pour en savoir plus sur l'engagement de la HSBC en matière de protection des renseignements personnels, veuillez consulter la Politique de confidentialité de la HSBC à l'adresse hsbc.ca.

Je confirme avoir averti la ou les personnes nommées ci-dessus que la HSBC communiquera avec elle(s) au sujet de HSBC Jade, de HSBC Premier, de HSBC Advance, du compte-chèques pour étudiants de la HSBC, du service de gestion privée de placement de la HSBC ou de HSBC Petites entreprises. Je comprends aussi que la HSBC pourrait mentionner mon nom aux personnes indiquées ci-dessus dans le cadre du processus de recommandation.

Je confirme que j'accepte les conditions du programme Partager son expérience de la HSBC.

Signature : _____ Date : _____

Programme Partager son expérience — Conditions (En vigueur le 17 mai 2021)

Lorsque vous recommandez une personne à la Banque HSBC Canada ou à l'une de ses filiales («HSBC») et que cette personne («personne recommandée») devient un client HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, du service de gestion privée de placement de la HSBC¹, de HSBC Petites entreprises ou titulaire d'un compte-chèques pour étudiants de la HSBC, vous ainsi que la personne recommandée pourriez avoir droit à un cadeau en vertu du programme Partager son expérience («programme»).

Le programme Partager son expérience ne peut être combiné à aucune offre de bienvenue (c'est-à-dire les offres pour les nouveaux clients et pour les nouveaux arrivants ou toute autre offre semblable). Le nouveau client («personne recommandée») de la Banque sera admissible seulement au cadeau du programme Partager son expérience ou à la prime de bienvenue, selon le montant le plus élevé, et non les deux. Vous recevrez le cadeau dans le cadre du programme Partager son expérience.

Veillez lire ces conditions, lesquelles régissent le programme.

Critères d'admissibilité

1. Vous êtes admissible au programme si :

- (a) vous êtes actuellement un client HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, du service de gestion privée de placement de la HSBC, de HSBC Petites entreprises ou titulaire d'un compte-chèques pour étudiants de la HSBC, vous détenez un compte-chèques et vous êtes la première personne à faire une recommandation admissible, comme énoncé au paragraphe 2; et
- (b) vous soumettez à une succursale de la HSBC une carte de recommandation dûment remplie dans le cadre du programme.

2. Vous faites une recommandation admissible lorsque vous recommandez une personne ou une petite entreprise qui n'a jamais entretenu de relation avec la HSBC et que la personne recommandée répond à un des critères d'admissibilité ci-dessous :

- (a) **Dans le cas d'une recommandation pour HSBC Jade :** devient un client HSBC Jade en vertu des conditions du programme HSBC Jade dans les six (6) mois suivant la date à laquelle le compte-chèques HSBC Premier a été ouvert;

- (b) **Dans le cas d'une recommandation pour HSBC Premier :**

I. Admissibilité en fonction du patrimoine

- a. être un nouveau client de la HSBC;
- b. déposer au moins 25 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal à la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte-chèques et le maintenir pendant une période de trois (3) mois civils; et
- c. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international).

OU

II. Admissibilité en fonction d'un prêt hypothécaire

- a. être un nouveau client de la HSBC;
- b. détenir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 500 000 \$.

OU

III. Admissibilité en fonction du revenu

- a. être un nouveau client de la HSBC;
- b. déposer un montant total de 6 500 \$ en revenus chaque mois civil en plus de démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada.

(c) **Pour une recommandation HSBC Advance :**

- I. Admissibilité en fonction du patrimoine
 - a. être un nouveau client de la HSBC;
 - b. déposer au moins 5 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal à la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte-chèques et le maintenir pendant une période de trois (3) mois civils; et
 - c. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international).

OU

II. Admissibilité en fonction d'un prêt hypothécaire

- être un nouveau client de la HSBC;
- détenir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 150 000 \$.

(d) **Pour une recommandation pour un compte-chèques pour étudiants de la HSBC :**

- I. être un nouveau client de la HSBC;
- II. déposer au moins 1 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal à la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte et le maintenir pendant une période de trois (3) mois civils;
- III. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans les trente (30) jours civils suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international).

(e) **Pour une recommandation pour HSBC Petites entreprises :** ouvrir un compte-chèques HSBC Départ, HSBC Intermédiaire et HSBC Illimité; ou

(f) **Pour une recommandation pour le service de gestion privée de placement de la HSBC :** devenir un client du service de gestion privée de placement de la HSBC en ayant le montant minimum d'actifs sous gestion, et ouvrir un compte-chèques de la HSBC dans un délai de six (6) mois.

Restrictions quant à l'admissibilité

3. Voici les restrictions s'appliquant au programme :

- (a) Vous ne pouvez recommander une personne ou une petite entreprise qu'une seule fois dans le cadre du programme. Si cette recommandation ne devient pas une recommandation admissible, vous n'aurez pas droit au cadeau et vous ne pourrez pas recommander la même personne ou entreprise de nouveau;
- (b) Si plus d'un client recommande la même personne ou entreprise, seule la première recommandation reçue par la HSBC sera admissible dans le cadre du programme;
- (c) Vous-même et la personne recommandée devez être des résidents canadiens (preuve de résidence requise) et avoir atteint l'âge de la majorité (s'il s'agit de personnes);
- (d) Si vous recommandez deux personnes ou plus qui résident à la même adresse domiciliaire, chaque personne qui satisfait aux critères d'admissibilité pour HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance ou qui détient le solde de la relation globale pour le compte-chèques pour étudiants comme énoncé au paragraphe 2, sera admissible pour recevoir un cadeau.
- (e) Si la personne recommandée ouvre un compte conjoint avec vous et aucun autre compte, vous et la personne recommandée ne recevrez pas de cadeau. Une personne qui devient un client HSBC Jade, HSBC Premier, HSBC Advance, du service de gestion privée de placement de la HSBC ou titulaire d'un compte-chèques pour étudiants de la HSBC conjointement avec vous n'est pas admissible au programme.

- (f) Si une personne recommandée fait l'objet de plus d'une recommandation admissible, vous-même et la personne recommandée aurez droit au cadeau de la valeur la plus élevée, et à aucun autre cadeau.
- (g) Une petite entreprise dont vous êtes le propriétaire, l'associé ou l'actionnaire est admissible en vertu du programme. Toutefois, dans ce cas, seul vous recevrez un cadeau. La personne recommandée ne recevra pas de cadeau.
- (h) Si la HSBC n'est pas autorisée à communiquer avec la personne recommandée, soit parce que la personne ou la petite entreprise figure dans la liste nationale de numéros de télécommunication exclus ou dans la liste des personnes à ne pas solliciter de la HSBC, vous n'aurez pas droit au cadeau;
- (i) Le nombre de cadeaux que vous pouvez recevoir au cours d'une année civile est limité à 20. Le nombre de cadeaux reçus avec une autre personne ou au nom d'une petite entreprise est pris en compte dans ce nombre maximum.
- (j) Vous et la personne recommandée devez détenir des comptes-chèques en règle au moment de la remise du cadeau.
- (k) Les employés de la HSBC sont exclus du programme et n'auront pas droit au cadeau.

Cadeaux

4. Dans les six (6) mois suivant la recommandation fructueuse admissible, le montant ci-dessous («cadeau») sera crédité à votre compte-chèques de la HSBC et à celui de la personne recommandée* :
 - (a) 1 000 \$CA pour une recommandation pour HSBC Jade;
 - (b) 300 \$CA pour une recommandation pour HSBC Premier;
 - (c) 200 \$CA pour une recommandation pour HSBC Advance;
 - (d) 50 \$CA pour une recommandation pour un compte-chèques pour étudiants de la HSBC;
 - (e) 200 \$CA pour une recommandation pour HSBC Petites entreprises; ou
 - (f) 1 000 \$CA pour une recommandation pour le service de gestion privée de placement de la HSBC.
5. **Solde de la relation globale (SRG)** comprend le solde moyen des dépôts dans vos comptes-chèques et vos comptes d'épargne personnels détenus auprès de la HSBC, y compris les comptes conjoints, les certificats de placement garanti (CPG) et les régimes enregistrés (incluant les comptes d'épargne libre d'impôt) pour le cycle mensuel;
6. La HSBC se réserve le droit de modifier la liste des cadeaux offerts, et ce, sans préavis.
7. **Imposition.** La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux et n'est pas responsable de vos obligations fiscales ou des obligations fiscales de la personne recommandée dans quelque territoire que ce soit, même si ces obligations ont trait au cadeau, à l'ouverture et à l'utilisation de comptes et de services offerts par la HSBC. Si vous avez besoin de conseils en matière de fiscalité, veuillez consulter votre fiscaliste.
8. **Modifications.** Le programme peut être modifié, prolongé ou annulé, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
8. **Droit de résiliation.** La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne au programme si elle soupçonne ou découvre que ladite personne tire profit de façon abusive de la nature même du programme, ou pour toute autre raison.

¹ Le service de gestion privée de placement de la HSBC est offert par Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc., une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada, qui offre ses services dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

* Reportez-vous à la section 3(g) pour connaître les limites relatives au cadeau lorsque vous faites une recommandation à votre propre petite entreprise et vice-versa.